



CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEEAC : Comunidad Economica de los Estados del Africa Central
CEEAC : Comunidade Economica dos estados da Africa Central
ECCAS : Economic Community for Central African States

CEA : Commission Economique pour l'Afrique
UNECA: United Nations Economic Commission for Africa



Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

C.E.E.A.C

RESUME A L'INTENTION DES DECIDEURS

RAPPORT D'EVALUATION DES PROGRES DE MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE CENTRALE

10 janvier 2012

Rapport préparé avec le soutien financier de la Commission Economique
Pour l'Afrique des Nations Unies et de la Banque Africaine de Développement.

INTRODUCTION

1. Dans le cadre du Sommet de Rio 2012, le présent rapport évalue les progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique centrale. Il contribue à la réflexion actuelle sur l'évaluation du Développement Durable 20 ans plus tard (Rio+20) dans toutes les régions du monde.
2. Sous l'égide de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), ce travail est la synthèse des consultations effectuées dans les différents pays : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, Tchad et Sao Tomé & Principe. Il s'appuie également sur une abondante littérature essentiellement orientée vers l'Agenda 21 ; les rapports d'évaluation pays de Rio+10 ; les documents de stratégies nationale de lutte contre la pauvreté ; les rapports pays de mise en œuvre des conventions Post-Rio ; les rapports d'évaluation Afrique Rio+5 et Rio+10 respectivement ; les rapports OMD pays et Afrique respectivement ; et les rapports économiques régionaux (BAD, CEA) et sous-régionaux (CEEAC, BDEAC).
3. Ce rapport et les synthèses pays ont fait l'objet d'une réunion de validation sous-régionale tenue à Douala du 26 au 27 septembre 2011, à laquelle ont participé les représentants des différents pays d'Afrique centrale. De manière générale, l'évaluation des progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique centrale ne s'est pas réalisée sans difficultés. La contrainte majeure est l'indisponibilité de certains documents notamment les rapports pays de mise en œuvre des conventions Post-Rio.
4. *Le présent rapport est structuré de la manière suivante :*
 - Questions prioritaires du développement durable et tendances
 - Actions concrètes entreprises, soulignant les meilleures pratiques, les progrès accomplis et les réalisations
 - Défis et contraintes de mise en œuvre
 - Interaction entre les piliers économique, social et environnemental du développement durable
 - Cadre institutionnel du développement durable dans la sous-région
 - Transition vers une économie verte dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté dans la sous-région
 - Défis nouveaux et émergents
 - Conclusions et Recommandations

Questions prioritaires du développement durable et tendances

5. Les pays de l’Afrique centrale dans l’ensemble connaissent des problèmes communs, mais à des degrés divers. Dans le cadre de la coopération internationale, la plupart des pays bénéficient des appuis des programmes des Nations Unies, de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Fonds Européen de Développement (FED), de la Banque Mondiale (BM), du Fonds Monétaire International (FMI). L’Union Africaine et le New Partnership for Africa’s Development (NEPAD), la Commission des Nations Unies pour l’Afrique (CEA), la Communauté Economique des Etats de l’Afrique centrale et la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique centrale impulsent le développement durable au niveau régional et sous-régional.
6. Les questions de pauvreté, de paix, d’infrastructure de base, de gouvernance démocratique et de l’Etat de droit, de variabilité et des changements climatiques, d’intégration sous-régionale et régionale ont des interférences avec les problèmes non moins préoccupants de santé, de l’énergie, de l’accès aux services sociaux de base, de la recherche et de la production des connaissances.
7. Au niveau national, les pays ont mis en place des documents de stratégie de lutte contre la pauvreté qui mettent l’accent sur la mise en place des infrastructures de base afin d’élargir les opportunités des pauvres. Les préoccupations internationales telles que les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la mise en œuvre des conventions internationales post-Rio... sont faiblement intégrées dans les cadres d’action gouvernementale.
8. Une revue synthétique des priorités nationales (tableau 1) a permis de dresser les points suivants : 1) lutte contre la pauvreté et atteinte des OMD ; 2) Dotation en Infrastructures de base ; 3) Promotion de la paix civile ; 4) Gouvernance et renforcement de l’Etat de droit ; 5) Promotion de la croissance durable et diversification de l’Economie ; 6) Protection de l’environnement.

Tableau 1: Questions prioritaires du développement durable dans la sous-région Afrique centrale

Questions prioritaires	Questions sous-jacentes
Lutte contre la pauvreté et atteinte des OMD	Sécurité sociale, stabilité sociopolitique, sécurité alimentaire, gouvernance, accès aux services sociaux de base, genre
Dotation en Infrastructures de base	Energie, éducation, santé, transport, logement, eau potable, agriculture irriguée
Promotion de la paix civile	Equité et justice sociale, sécurité sociale, stabilité sociopolitique
Gouvernance et renforcement de l’Etat de droit	Gouvernance locale, décentralisation des affaires publiques, gestion concertée, participation
Promotion de la croissance durable et diversification de l’Economie	Infrastructures de transport, d’énergie et de NTIC, industries de transformation, emplois décents, agriculture durable, transfert de technologies
Protection de l’Environnement	Conservation et valorisation des ressources naturelles, désertification et dégradation des terres, variabilité et changement climatiques

9. Des spécificités nationales se dégagent des priorités sous-régionales. C’est le cas notamment avec la question de la stabilité sociopolitique qui se pose avec plus d’acuité

dans les pays qui ont connu des vagues d'instabilité politique (RCA, RDC, Tchad, Congo). Cette situation n'est pas sans conséquence sur le développement humain et social. C'est dans ces pays que les questions de sécurité alimentaire, d'accès aux services sociaux de base apparaissent plus préoccupantes.

Actions concrètes entreprises, soulignant les meilleures pratiques, les progrès accomplis et les réalisations

10. Les pays d'Afrique centrale ont souscrit aux engagements de l'Agenda 21 lors du sommet de Rio en 1992. Cependant, la mise en œuvre de ces engagements a été entravée par plusieurs facteurs relatifs à l'instabilité sociopolitique, à la mauvaise gouvernance, à l'inefficacité des politiques de développement durable et à la faible mobilisation financière des bailleurs. Dans l'ensemble, les actions entreprises n'incitent pas à une quelconque satisfaction au regard de la pauvreté ambiante.
11. Pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté, les pays d'Afrique centrale n'ont pas relevé substantiellement le niveau de vie des populations entre 1992 et 2011. Cette situation risque d'hypothéquer gravement l'atteinte des objectifs du Millénaire à l'horizon 2015. Au delà de la lenteur des progrès, il faut relever le fait que dans certains pays les indicateurs sanitaires se sont dégradés.
12. En matière de dotation infrastructurelle, les efforts consacrés sont beaucoup plus stratégiques et institutionnels. Dans le cadre de l'intégration sous-régionale, les pays d'Afrique centrale ont mis en place une stratégie commune dans les domaines de transport, de NTIC, de l'énergie et de l'eau. Ainsi, la CEEAC et la CEMAC ont élaboré un plan directeur consensuel de transport (PDCT-AC), en vue de relier les zones côtières aux zones enclavées (les axes Libreville-Yaoundé, Douala-Bangui et Douala--N'Djamena sont en voie de finalisation; tandis que les axes Pointe-Noire-Brazzaville--Bangui--N'Djamena, Yaoundé-Brazzaville, Pointe Noire--Brazzaville/Kinshasa--Bangui sont en cours). En ce qui concerne l'énergie, les pays de la sous-région ont procédé à la création du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC) dans le cadre du Programme du NEPAD en 2003 ; et en 2006, la CEMAC a défini un plan d'action qui privilégie davantage l'hydroélectricité. A l'heure actuelle, ces initiatives tardent à se concrétiser. Au niveau national, la priorité accordée aux infrastructures de base est manifeste dans les documents de lutte contre la pauvreté. Cependant, peu de pays ont développé des stratégies nationales dans les différents domaines (transport, eau, NTIC, énergie).
13. Les initiatives en faveur de la promotion de la paix civile en Afrique centrale sont d'ordre national et international. Au niveau national, les Etats ont procédé à la mise en place des institutions démocratiques, à la réforme du cadre législatif et réglementaire. C'est ainsi qu'avec l'avènement de la démocratie des années 1980, des progrès sont réalisés au niveau électoral. Cependant, les Etats n'arrivent pas à mettre en place un cadre électoral consensuel.
14. La croissance de l'économie de la sous-région est basée sur l'exploitation des ressources naturelles (minerais, pétrole et bois) qui dépend des fluctuations des prix mondiaux. Au delà de cette vulnérabilité, il faut admettre le peu de priorité accordée à la diversification des activités économiques (transformation et exportation des produits

semi-finis et finis d'origine agricole, pétrolière et minière), à la mise en place des infrastructures socio-économiques. Par ailleurs, les ressources générées par les activités extractives en général sont entachées d'une très grande opacité dans leur gestion. Ainsi, à cause de la corruption et des détournements de fonds publics, la gestion de ces ressources a peu d'impact sur le secteur social et économique et les pays d'Afrique centrale croulent toujours sous une « pauvreté durable ». Pour sortir de cette situation, il leur faudrait renforcer leur espace budgétaire pour augmenter leur capacité de mobilisation de ressources ainsi que des observatoires du développement durable à but principal de suivi des actions entreprises.

15. Quant à la protection de l'environnement, la ratification des conventions post-Rio par les tous les pays d'Afrique centrale témoignent de la prise de conscience de la nécessité de conserver et de valoriser les ressources naturelles, de lutter contre la désertification et la dégradation des terres, de développer des stratégies d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques.
16. Afin de préserver toute la richesse biologique de la sous-région, les réseaux nationaux d'aires protégées ont été renforcés et occupent au moins 10% de la superficie nationale de chaque pays. Des initiatives sous-régionales ont été mises en place en vue de promouvoir la gestion transfrontalière des aires protégées dans le cadre du Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC). Cependant, la protection des aires protégées fait face à l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel par moments corrompible, au déficit en moyens logistiques et financiers, etc. Du fait que les ressources biologiques constituent une importante source de revenus et de subsistance pour les populations rurales, les pays de la sous-région ont mis en place des programmes de gestion rationnelle des produits forestiers ligneux et non ligneux qui prennent en compte les préoccupations des populations autochtones, avec l'avènement des forêts productives de type communautaires (Cameroun, Gabon). Ici comme ailleurs, on constate un manque de transparence dans la gestion et l'absence de suivi des actions entreprises.
17. Tous les pays d'Afrique centrale ont ratifié la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC) bien qu'ils n'émettent que très peu de gaz à effet de serre. La plupart ont élaboré leur communication nationale et leur stratégie d'adaptation aux Changements climatiques. Le Cameroun et la RDC ont bénéficié respectivement d'un projet MDP relatif à la méthanisation des déchets ménagers et l'autre relatif à la foresterie. Ces deux pays sont également les plus avancés dans le processus REDD, dans l'ensemble cependant, on constate une hésitation des bailleurs des fonds censés soutenir ces processus, ce qui retarde l'effectivité des activités sur le terrain.
18. Face à la désertification et à la dégradation des terres, les pays de la sous-région qui ont ratifié la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification doivent réagir au plus vite pour réduire la pauvreté qui perdure. L'Afrique centrale qui abrite le deuxième massif forestier du monde peut fort bien demander à la Communauté Internationale de l'appuyer dans la mise en œuvre de mécanismes innovants pour renforcer son espace budgétaire en vue du financement des actions de développement durable. On doit mettre à contribution : les emprunts obligataires, le prélèvement sur les recettes pétrolières, le prélèvement sur le fonds carbone, l'utilisation des retombées issues de l'exploitation de molécules par les industries pharmaceutiques et autres nouvelles sources de financement comme moyen d'autofinancement par les pays de la

sous région). Les pays développés doivent respecter leurs engagements et contribuer au financement du développement durable. Pour leur part les pays de la sous-région doivent renforcer leur processus démocratique. Toutes ces actions doivent être placées sous le contrôle d'une Agence Onusienne dédiée à l'environnement (transformation du PNUE).

Défis et contraintes de mise en œuvre

19. Compte tenu de leur faible capacité financière, technique et humaine, la mise en œuvre du développement durable dans la sous-région est très lente. Les questions de pauvreté, de sécurité sociale, de gouvernance, d'infrastructures de base, de sécurité alimentaire... se posent toujours avec acuité et hypothèquent le décollage de l'économie sous-régionale.
20. De manière globale, comme contraintes de mise en œuvre on peut citer:
 - **La mauvaise gouvernance** qui se caractérise par la corruption, les détournements de fonds publics, la faiblesse institutionnelle, l'insécurité des personnes et des biens, une gestion centralisée des affaires publiques, une faible participation des populations et de la société civile dans la gestion de l'Etat.
 - **Le manque de mobilisation des ressources financières.** Ceci s'explique par le non respect des engagements des pays développés à soutenir le processus de synergie en adéquation avec les objectifs des conventions de Rio, le poids de la dette qui limite la capacité d'investissement des pays en développement, les inégalités technologiques et socio-économiques, la pauvreté et la pression qu'elle engendre sur les ressources naturelles.
 - **La faible capacité technique des institutions.** Les missions assignées aux institutions qui participent à la mise en œuvre du développement durable nécessitent que le personnel soit formé et en quantité suffisante. Dans les différents pays de la sous-région, l'inefficacité de la gestion des aires protégées est en partie liée à l'insuffisance du personnel et à la faible motivation de ce dernier.
21. Comme défis de mise en œuvre on peut citer :
 - **Le renforcement des capacités des institutions** par la formation et le recrutement des ressources humaines et leur dotation en moyens logistiques adéquats.
 - **Le suivi-évaluation** de la Gouvernance, de la Lutte contre la Corruption.
 - **La décentralisation des affaires publiques** et la promotion la gouvernance locale
 - **La restauration de l'autorité de l'Etat**, la promotion d'une justice équitable et efficace à travers l'indépendance effective du pouvoir judiciaire et la promotion de l'égalité des chances pour tous.
 - **La protection efficace des droits humains** et la sécurité des personnes et des biens.
 - **La mise en place des infrastructures de base** (NTIC, eau, énergie, logement, transport, éducation, santé, etc.) pour favoriser l'accès des populations aux

services sociaux et développer les activités agricoles et non agricoles en milieu rural.

- **Le respect des engagements de la communauté internationale relatifs au financement des activités du développement durable et au transfert de technologies** vers les pays de la sous-région.

22. De manière spécifique, ces contraintes et ces défis sont resumés en fonction des priorités du développement durable dans le tableau 2.

Tableau 2 : Défis et contraintes de mise en œuvre relatifs aux priorités sous-régionales

Questions prioritaires	Contraintes de mise en œuvre	Défis de mise en œuvre
Lutte contre la pauvreté et atteinte des OMD	Poids de la dette Instabilité sociopolitique Insécurité sociale Insécurité alimentaire Déficit infrastructurel Changement climatique	Reprise d'investissements sociaux Promotion de la santé, de l'éducation, du genre, des logements sociaux, de la fourniture énergétique Réduire la vulnérabilité des populations au changement climatique
Dotation en Infrastructures de base	Déséquilibre entre les régions du pays Faible volonté politique	Equilibre régional Forte volonté politique
Promotion de la paix civile	Injustice sociale Convoitise des ressources du pays par les puissances étrangères	Implication de tous à la gestion des affaires du pays Accélérer le processus de décentralisation Développer une politique de redistribution équitable des richesses Promotion du dialogue
Gouvernance et renforcement de l'Etat de droit	Lenteur dans la mise en place des institutions Corruption et détournement de fonds publics Faibles dispositifs judiciaires Insécurité des personnes et des biens	Renforcement de l'Etat de droit Renforcement du pouvoir judiciaire Accélération du processus de décentralisation
Promotion de la croissance durable et diversification de l'Economie	Economie non diversifiée, mal structurée et à faible valeur ajoutée Prédominance des emplois précaires Déficit infrastructurel en matière d'énergie et de transport	Industries de transformation des produits ligneux, agricoles, pétrolières et minières Intensifier l'agriculture durable Résorber le déficit infrastructurel dans l'énergie et le transport
Protection de l'Environnement	Faible implication des populations locales dans les initiatives de conservation de la biodiversité Exploitation illégale des ressources naturelles (forestières et minières) Conflits intercommunautaires	Implication des populations locales à la gestion conservatoire de la biodiversité Lutter contre le prélèvement illégal des ressources Renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques

Interactions entre les piliers économique social et environnemental du développement durable

23. C'est au lendemain de Rio 1992 que la notion de développement durable a attiré l'attention de la communauté internationale. L'Agenda 21 qui est le document cadre d'action intergouvernementale a été adopté par tous les pays. Les piliers social, économique et environnemental doivent faire l'objet de toute politique de développement durable dans un pays. De 1992 à nos jours, l'approche intégrée de ces trois piliers tarde cependant à se concrétiser dans la sous-région. Aucun pays n'a défini à ce jour une stratégie nationale de développement durable. Les politiques de lutte contre la pauvreté masquent à peine les conditionnalités fixées par les institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale et Fonds Monétaire international). Elles sont loin d'être des initiatives purement nationales. Ainsi, c'est avec le sommet de Rio 1992 que les différents Etats ont élaboré des programmes d'action prenant largement en compte le pilier environnemental. Mais, les actions entreprises dans les différents secteurs d'activités n'intègrent pas les piliers du développement durable.
24. Suite à la crise des années 1980, les préoccupations d'ordre économique ont primé avec les politiques d'ajustement structurel. Les mesures mises en place étaient orientées vers le redressement du taux de croissance du PIB, la maîtrise de l'inflation et de la monnaie. Les préoccupations nationales portaient plus sur les activités extractives afin d'honorer le service de la dette qui dépassait 100% la valeur du PIB. En même temps, les investissements sociaux étaient ralentis aussi bien dans le logement social, dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, dans l'éducation, dans la santé, et dans la création d'emplois.
25. Peu de progrès ont été observés dans la promotion des modes de production et de consommation durables. Les pratiques non durables dans les domaines de l'agriculture (itinérante sur brûlis), de la pêche (utilisation de filets à mailles très fines) et de l'élevage (feux de brousse) persistent dans le monde rural. En zone urbaine, les gouvernements ont financé les centrales à fuel lourd (Cameroun, Guinée Equatoriale, Tchad ...) et n'ont pas suffisamment renforcé les mesures législatives sur l'importation des véhicules d'occasion qui sont polluants, contribuant ainsi au réchauffement de l'atmosphère.
26. De tout ce qui précède, les pays de la sous-région ont adopté des approches sectorielles. L'intégration des trois piliers aurait pu être possible s'il existait une stratégie nationale de développement durable et une commission nationale qui coordonneraient les activités liées à la mise en œuvre effective des programmes et projets du développement durable.

Cadre institutionnel du développement durable dans la sous-région

27. Au niveau national, le cadre institutionnel du développement durable est constitué des ministères techniques, des organismes de recherche et des ONG. Plusieurs ministères techniques sont chargés du développement durable (eau, énergie, mines, transport, agriculture, commerce, industrie, sécurité sociale, etc.). L'une des caractéristiques de ces instances gouvernementales est le manque de concertation et de coordination de leurs activités, chaque Ministère définissant une stratégie sectorielle. La priorité serait d'adopter une approche systémique et intégrée de tous les piliers du développement durable et que le ministère en charge du développement durable assure la coordination de toutes les activités du développement.

28. Ce qui témoigne également de la faiblesse du cadre institutionnel national est l'absence d'informations et de connaissances. Les inventaires nationaux sur la biodiversité, le suivi cartographique des plans de zonage et des aires protégées, les rapports réguliers de mise en œuvre des conventions post-Rio, les rapports pays d'évaluation des OMD, les enquêtes sociales, économiques et environnementales sont loin de faire l'objet de préoccupations des Etats d'Afrique centrale pour diverses raisons : manque de compétences et de moyens financiers, faiblesse institutionnelle, faible volonté politique, etc.
29. Au niveau régional et sous-régional, la thématique liée aux forêts préoccupe la plupart des institutions mises en place (tableau 3). Grâce au plan de convergence élaboré depuis 2006, la COMIFAC incite les gouvernements à harmoniser les législations environnementales et à concrétiser les plans d'action nationaux sur la biodiversité, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, et l'adaptation au changement climatique. L'Union Africaine, le NEPAD, La CEMAC et la CEEAC constituent également des cadres d'action régionale et sous-régionale dans le domaine social et économique.

30. Tableau 3 : Institutions chargées de gérer durablement les écosystèmes forestiers

Sigles	Dénominations	Domaine d'action
COMIFAC	La Commission des Forêts d'Afrique Centrale	Gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
CEFDHAC	La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale	Conservation et utilisation durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale
OSFAC	Observatoire Satellitale des Forêts d'Afrique Centrale	Surveillance par télédétection de l'évolution du couvert végétal des forêts d'Afrique centrale.
FOSA	Forestry Outlook Study in Africa	Etude prospective des Forêts en Afrique
CARPE	Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement	Lutte contre la déforestation et la perte de la biodiversité dans le bassin du Congo.
RAPAC	Réseau d'Aires Protégées en Afrique Centrale	Gestion transfrontalière des aires protégées
PFBC	Partenariat Forestier pour le Bassin du Congo	Gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo.

Transition vers une économie verte dans le contexte de la réduction de la pauvreté et le développement durable en Afrique centrale

31. L'Afrique centrale dispose de ressources en eaux importantes, d'une riche biodiversité, des terres fertiles et d'une population ~~resté~~ à 110 millions d'habitants. Cependant, plus de deux tiers de ses habitants sont pauvres (4 sur 10 au Cameroun, 1 sur trois au Gabon, plus d'une personne sur deux en RDC, en Guinée Equatoriale, en RCA). En outre, la sous-région fait face à des problèmes d'ordre climatique : élévation du niveau de la mer, désertification et dégradation des terres, rareté de l'eau dans les zones arides, etc.
32. Conscients de cette situation complexe, ~~les Ed~~ de la sous-région ont mis en place le Programme d'appui au développement de l'économie verte en Afrique centrale (Padevac). Lors du forum Green Business à Pointe Noire, six points ont été développés :
 - x Mécanisme de développement propre (MDP) La RDC et le Cameroun sont les seuls pays ayant bénéficié de projets MDP. La transformation des déchets ménagers en méthane permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre et la pollution des nappes phréatiques. ~~En outre~~ cela contribue à l'assainissement du milieu tout en promouvant des emplois verts. Le puits de carbone d'Ibi Batéké de la société Novacel a été admis comme projet MDP en RDC. Ce projet de reboisement combine la reforestation de terres fortement dégradées avec de l'acacia et la culture du manioc, ce qui permet à la fois la réhabilitation des sols, la production de manioc et la production de charbon de bois.
 - x Gestion durable des déchets et des forêts Grâce à l'évolution des technologies, le recyclage des déchets, la transformation des déchets en engrais verts et en méthane sont autant des secteurs en expansion dans les pays en voie de développement. Pour ce qui est de la gestion durable des forêts, l'accent devrait être mis sur la gouvernance locale afin de pouvoir mettre en œuvre des projets ou programmes de type REDD.
 - x Ecotourisme: Le tourisme de vision dans les aires protégées (parcs nationaux et réserves de faune) offrirait de bonnes perspectives dans un contexte plus sécurisé. Cependant, le déficit ~~infrastructurel~~, la sécurité des personnes et des biens constituent des contraintes majeures.
 - x Eco-construction et Eco-industrie : La promotion des modes de production durable devrait être axée sur l'industrie ~~des~~ BTP. Cette initiative nécessite des appuis en matière de techniques et de technologies.
 - x Biocarburants et Agroforesterie: La RDC a signé en 2007 un accord avec les agroindustriels chinois en vue de promouvoir les plantations d'huile de palme à des fins de biocarburants. ~~En~~ matière d'agroforesterie, la filière gomme arabique constitue une alternative pour les zones semi-arides (Nord-Cameroun et Tchad).
 - x Energies renouvelables La sous-région offre un potentiel important pour le développement des énergies renouvelables tous secteurs confondus. Le potentiel hydroélectrique est le privilège la RDC et du Cameroun. Le Tchad et le Nord Cameroun et RCA disposent d'un énorme potentiel en énergie éolienne et solaire. Il serait ~~important~~ d'investir dans ce domaine pour accroître la fourniture électrique dans les ménages et dans les entreprises. Actuellement, les pouvoirs publics devront de moins en moins porter leur attention sur les centrales thermiques à base du fuel qui sont toxiques et dégagent des GES.

- Il faut cependant souligner que l'abandon des énergies fossiles n'est pas pour demain. D'où la nécessité de recourir à la « mix énergie » et donc à l'utilisation de toute la gamme de ressources disponibles pour faire face à la demande croissante, sachant que cette « mix énergie » dépend également des innovations technologiques. L'exploitation des énergies fossiles devra continuer en raison des progrès techniques dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation des gisements ainsi que dans l'évolution des critères de rentabilité.

Défis Nouveaux & Emergents

Tableau 4 : Défis nouveaux et émergents

Priorité	Défis nouveaux et émergents	Voies à suivre
Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD	Jeunesse de population : plus de 40% de la population a moins de 15ans dans tous les pays de l'Afrique centrale.	Investir dans le domaine de la formation et de la recherche Créer des emplois en faveur des jeunes
	Sécurité alimentaire	Renforcer la mécanisation agricole Investir dans les biotechnologies et les intrants verts Développer des cultures irriguées
	Croissance urbaine	Doter les zones rurales en infrastructures de base Développer des activités agro-sylvo-pastorales
	Changements et variabilité climatiques	Développer les stratégies d'adaptation et d'atténuation ainsi que des technologies appropriées
Promotion de la paix civile	Convoitise des ressources naturelles : Le Golfe de Guinée concentre environ 15% des réserves de pétrole mondiales.	Lutter contre la corruption Réglementer l'accès et l'exploitation des ressources naturelles des pays du Sud par des conventions internationales
	Conflits internes et externes :	Promouvoir la justice sociale à l'interne Renforcer la coopération avec les pays voisins
	Criminalité transfrontalière	Rendre effective la coopération sous-régionale dans le domaine de la sécurité
Dotation en infrastructures	Dualisme droit moderne/droit coutumier et question foncière	Reforme foncière

Priorité	Défis nouveaux et émergents	Voies à suivre
Promotion de la croissance durable et diversification de l'Economie	Intégration sous-régionale et régionale	Renforcer la coopération entre les Etats Renforcer le réseau infrastructurel (transport, NTIC, eau, énergie...) Valoriser les avantages comparatifs de chaque pays de la sous-région Faciliter la mobilité des personnes et des biens
	Reconversion du secteur informel en secteur formel	Faciliter la création d'entreprises Restructurer le secteur informel
	Industrialisation à haute main d'œuvre et à forte valeur ajoutée	Mettre l'accent sur l'agroalimentaire Créer des industries de transformation du bois, des minerais et des produits pétroliers
Gouvernance et renforcement de l'Etat de droit	Gouvernance locale	Renforcer le processus démocratique Rendre effective la décentralisation des pouvoirs
Protection de l'Environnement	Intégration des trois piliers du développement durable	Mettre en place des commissions nationales de développement durable et favoriser la mise en place d'une cellule de développement durable à la CEEAC pour un suivi-évaluation régulier des progrès réalisés
	Civisme des populations	Sensibiliser, former et responsabiliser les populations sur l'exploitation des ressources naturelles ainsi que leur durabilité
	Emergences des maladies nouvelles : Virus d'Ebola par exemple	Mettre en place des structures de lutte préventive et curative contre les maladies émergentes
	Changements et variabilité climatiques :	Mettre en œuvre des stratégies d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques

Conclusions et recommandations sur la voie à suivre

Le sommet de Rio 2012 constitue une opportunité pour les pays sous-développés qui font face à plusieurs contraintes dans la mise en œuvre de l'Agenda 21. Il a permis également de mesurer l'ampleur des défis qui les interpellent et qui nécessitent l'appui de toute la communauté internationale afin de relever substantiellement d'une part les conditions de vie des populations pauvres et de protéger durablement l'environnement.

A cet effet, nous formulons vivement les recommandations suivantes :

1- Sécuriser un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, par :

- a. L'application et le respect effectifs des conventions internationales et des lois nationales relatives au développement durable auxquelles les pays ont souscrit.
- b. L'élaboration des stratégies nationales de développement durable et la mise en place des commissions nationales de développement durable qui visent entre autre à permettre l'évaluation des progrès en faveur du développement durable
- c. L'utilisation rationnelle des ressources humaines et la mise en place des mécanismes politiques et financiers pour sécuriser les engagements en faveur du développement durable

2- Evaluer les progrès à ce jour et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets de développement durable

- a. Les Etats doivent effectuer périodiquement un travail d'évaluation des actions en faveur du développement durable au travers de la commission nationale du développement durable qui doit rendre compte aux instances élues
- b. L'évaluation des progrès doit porter sur les priorités de développement durable de la sous-région qui comprennent : les OMDs, les infrastructures, l'énergie, la santé, les ressources minières, etc....
- c. Les pays doivent mettre en place des dispositifs techniques et financiers visant à encourager les Universités et les centres de recherche à la production et à la mise en place de bases de données utiles à la prise de décision de toutes les parties prenantes (leaders politiques, secteurs privés, ONG, groupement des producteurs etc.) impliqués dans les questions de développement durable.

3- Répondre aux défis nouveaux et émergents¹

- a. Procéder à l'identification et à la compréhension de ces défis
- b. Développer des stratégies propres aux différents défis au travers des commissions sur le développement durable y compris par la mise en place de cadres juridiques et réglementaires pour atténuer certains défis

4- L'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté

¹ Energie, Sécurité alimentaire, Conflits, Changement climatique et catastrophes, Convoitise des ressources naturelles, Jeunesse de la population, Croissance démographique, Les maladies émergentes, Protection de la biodiversité et braconnage

- a. Comprendre les opportunités et moyens de mise en œuvre de l'Économie verte dans les pays de la sous région ;
- b. Mettre en place des plans de communication nationaux sur l'économie verte
- c. Les stratégies nationales de développement durable doivent comprendre une feuille de route sur la transition vers une économie verte axée sur :
 - i. La promotion de la connaissance sur l'économie verte
 - ii. Les retombées en termes de création d'emplois
 - iii. Revenus nationaux (revenus fiscaux, devises, etc.)
 - iv. Développement des entreprises
 - v. Réduction de la pauvreté
 - vi. Réduction de la pression sur les écosystèmes

5- le cadre institutionnel du développement durable

- a. Créer un observatoire sous régional sur le développement durable qui aurait entre autres pour rôle de :
 - i. suivi et revue des progrès effectués sur le développement durable ;
 - ii. accompagnement des pays dans la mise en place de base d'informations fiables et à jour ;
 - iii. veille notamment en ce qui concerne les défis nouveaux et émergents.
 - iv. coordination des activités de recherche sur la synergie entre l'environnement, l'économie et le développement social ;
- b. Renforcement du cadre institutionnel pour la gouvernance environnementale à travers la transformation du PNUE en une organisation mondiale spécialisée pour l'environnement (réf. Déclaration de la conférence africaine ministérielle sur l'environnement, Bamako Septembre 2011).
- c. Créer dans la sous-région un groupement de chercheurs et de scientifiques conduisant les travaux sur les questions liées aux différents piliers du développement durable